

CERTIFICAT PROFESSIONNEL TRAITEMENT DE L'EAU

2013

Valable du 01/01/2013 au 31/12/2013

Certificat N° 03 / 111 / 1618



Syndicat national des entreprises du traitement de l'eau

9 rue de Berri - 75008 Paris - Tél. : 01 45 63 70 40 - Fax : 01 42 25 96 41 - mail : contact@synteau.com
Membre de l'Union nationale des entreprises de l'eau et de l'environnement (UIE) - UIE adhérente à la FNTP

Entreprise : **SOURCES**

Adresse : 3 rue Montpréau
92000 NANTERRE

DOMAINES	CLASSES			
Traitement de l'eau destinée à la consommation humaine	Classe 1 de 20 à 100 m ³ /h 	Classe 2 de 100 à 500 m ³ /h 	Classe 3 au-delà de 500 m ³ /h	
Traitement de l'eau destinée à l'activité industrielle	Au-delà de 20 m ³ /h			
Traitement des eaux résiduaires urbaines	Classe 1 de 500 à 2 000 EH 	Classe 2 de 2 000 à 10 000 EH 	Classe 3 de 10 000 à 25 000 EH 	Classe 4 de 25 000 à 60 000 EH 
	Classe 5 de 60 000 EH à 150 000 EH	Classe 6 de 150 000 EH à 500 000 EH	Classe 7 au-delà de 500 000 EH	
Traitement des eaux résiduaires industrielles	Au-delà de 500 EH ou 60kg de DCO par jour			

Le Président du Synteau

Pierre-Yves POULIQUEN

Le Président de la Commission technique
du Synteau

Didier LE TALLEC

Le SYNTEAU regroupe les entreprises spécialisées dans la conception et la réalisation clés en main ou en entreprise générale d'installations :

- de traitement d'eaux destinées à la consommation humaine ou à l'activité industrielle ;
- de traitement d'eaux usées urbaines ou industrielles, ainsi que le traitement, le conditionnement et la valorisation de leurs boues, et plus généralement de tout ouvrage permettant la réduction de la pollution des eaux résiduaires urbaines et industrielles présentant un flux de pollution supérieur à 500 Equivalents habitants ou à 60 kg de DCO par jour.

Le certificat professionnel est attribué par le Conseil d'administration du SYNTEAU après avis de la Commission technique du syndicat, à toute entreprise relevant de l'activité du traitement de l'eau ayant prouvé qu'elle satisfait à l'ensemble des réglementations et des règles de l'art régissant la profession. Cette attribution est fondée sur des références récentes (certificats de capacité délivrés par la Maîtres d'Ouvrage ou les Maîtres d'œuvre).

Ce certificat est délivré annuellement. Il apporte l'assurance à tous les Maîtres d'Ouvrage que la société détentrice de ce certificat possède la compétence, l'expérience et les moyens correspondants au classement qui lui est accordé.

PROFESSIONAL CERTIFICATE WATER TREATMENT

2 0 1 3

valid from 01 / 01 / 2013 to 31 / 12 / 2013

Certificate N° 03 / 111 / 1618



National union of companies for water treatment

9 rue de Berri - 75008 Paris - Phone: +33 (0)1 45 63 70 40 - Fax: +33 (0)1 42 25 96 41 - mail: contact@synteau.com
Member of the National French association of industries for water and the environment (UIE). UIE member of the FNTP

Company: **SOURCES**

Address: 3 rue Montpréau
92000 NANTERRE

ACTIVITIES	CLASSES			
Water treatment for human consumption	Class 1 20 to 100 m³/h	Class 2 100 to 500 m³/h	Class 3 over 500 m³/h	
	Water treatment for industry over de 20 m³/h			
Municipal waste water treatment	Class 1 500 to 2 000 EH	Class 2 2 000 to 10 000 EH	Class 3 10 000 to 25 000 EH	Class 4 25 000 to 60 000 EH
	Class 5 60 000 EH to 150 000 EH	Class 6 150 000 EH to 500 000 EH	Class 7 over 500 000 EH	
Industrial waste water treatment	over 500 EH or 60 kilograms of COD per day			

President Synteau

Pierre-Yves POULIQUEN

President Technical Commission of Synteau

Didier LE TALLEC

The Water Treatment National Union (SYNTEAU) groups companies with activities specialised in engineering design and build turnkey or general contractors together. This includes the following:

- Water treatment for human consumption or industrial activities ;
- Sewage plants, sludge treatment and recycling and more generally work intended to reduce municipal and industrial waste water pollution representing a discharge from a population equivalent to or more than 500, or 60 kilograms of COD per day.

The professional certificate is issued by the SYNTEAU, after consultation with the Technical Commission Union to a company concerned with the treatment of waste water, provided it meets the regulations and professional standards. This certification is based on recent references (certificates of competencies issued by contracting authorities and project supervisors).

The certificate is issued every year. It certifies that the holder of the certificate has the ability and the experience matching the classification granted to it.